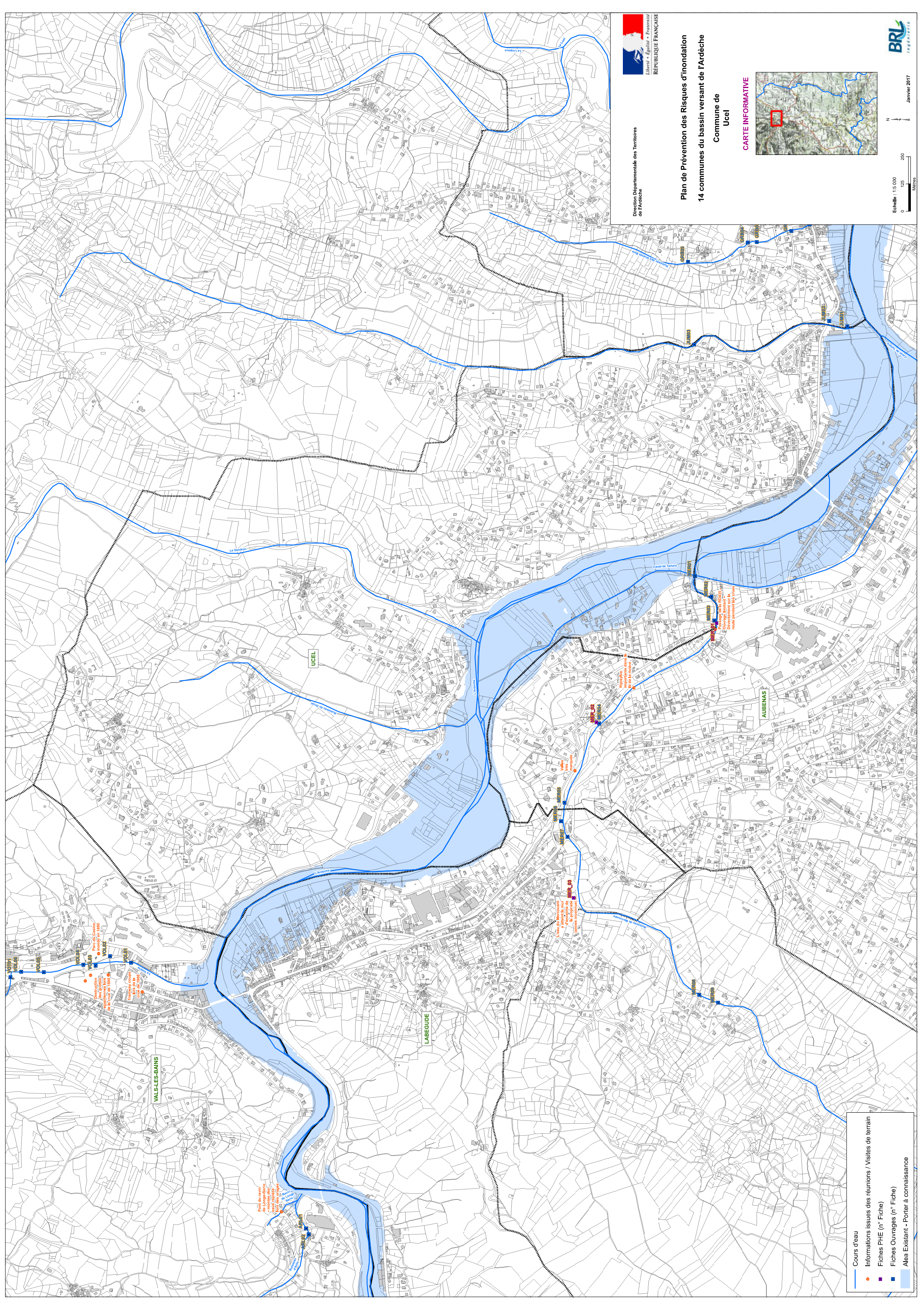


ANNEXE 1

CARTE INFORMATIVE



Cours d'eau

Informations issues des réunions / Visites de terrain

Fiches PHE (n° Fiche)

Fiches Ouvrages (n° Fiche)

Alea Existant - Porter à connaissance

Direction Départementale des Territoires
de l'Ardèche



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan de Prévention des Risques d'inondation

14 communes du bassin versant de l'Ardèche

Commune de

Ucel

CARTE INFORMATIVE



Echelle : 1:15 000

0

125

250

Mètres

N

Janvier 2017

ANNEXE 2

REPÈRES DE CRUE

FICHE INFORMATIVE

Fiche

MER_01

Commune	Aubenas / Ucel
Cours d'eau	Ruisseau de Mercouare
Date de la crue	Inconnue
Repère fixe	
Cote du repère	
Hauteur par rapport au repère	
Cote de la PHE (mNGF)	

Commentaires	Déversements sur la RD lors des orages Hauteur d'eau de 50cm pour un événement décennal (info questionnaire commune)
---------------------	--

Localisation de la PHE :

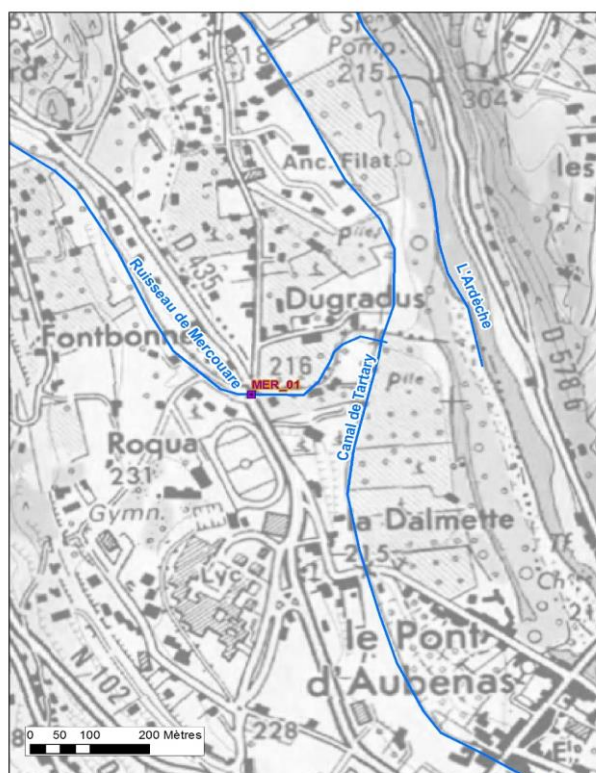
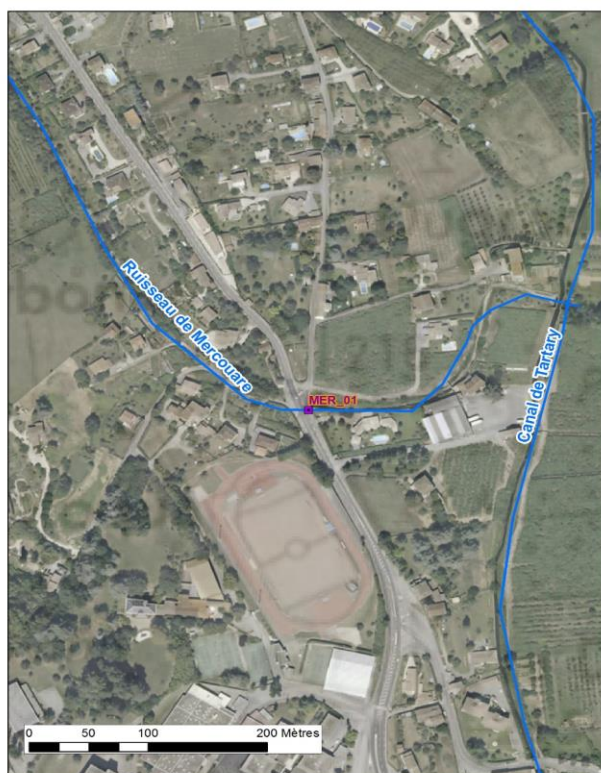
X: 809 997
Y: 6 393 385

Photographies



Localisation

Orthophoto et Scan 25 IGN





Fiche de recensement Repère de crue : UCEL - crue du 22/09/1890

Code du repère : **UCEL_S01_1890**

Localisation du repère :

- Adresse : 4 impasse des Arcades – Quartier Pont d'Ucel
- Commune : UCEL
- Détail de l'emplacement : Façade Nord-Est, à gauche de la porte d'une maison
- Coordonnées Lambert 93 (mètres) : 810634,0 / 6393010,5
- Cours d'eau : ARDECHE / rive G

Caractéristiques du repère :

- Matérialisation du repère : Plaque en fonte
- Support : Maison
- Etat de conservation : Moyen
- Date de la crue : 22/09/1890
- Niveau atteint par la crue (mètres NGF*) : 210,69
- Hauteur par rapport au sol (mètres) : 2,75

Vie du repère :

- Date de recensement : Août 2014
- Dernière intervention : Août 2014 pour Recensement

Emplacement



Localisation du repère - vue d'ensemble.
Prise de vue : Août 2014 - Ardèche Claire



Zoom sur le repère de crue.
Prise de vue : Août 2014 - Ardèche Claire



Fiche de recensement Repère de crue : UCEL - crue du 22/09/1992

Code du repère : **UCEL_S01_1992**

Localisation du repère :

- Adresse : 4 impasse des Arcades – Quartier Pont d'Ucel
- Commune : UCEL
- Détail de l'emplacement : Façade Nord-Est, à gauche de la porte d'une maison
- Coordonnées Lambert 93 (mètres) : 810634,0 / 6393010,5
- Cours d'eau : ARDECHE / rive G

Caractéristiques du repère :

- Matérialisation du repère : Plaque en fonte
- Support : Maison
- Etat de conservation : Bon
- Date de la crue : 22/09/1992
- Niveau atteint par la crue (mètres NGF*) : 209,24
- Hauteur par rapport au sol (mètres) : 1,26

Localisation du repère - vue d'ensemble.
Prise de vue : Août 2014 - Ardèche Claire

Zoom sur le repère de crue.
Prise de vue : Août 2014 - Ardèche Claire

Vie du repère :

- Date de recensement : Août 2014
- Dernière intervention : Août 2014 pour Recensement

Emplacement





Fiche de recensement Repère de crue : UCEL - crue du 22/09/1992

Code du repère : **UCEL_S02_1992**

Localisation du repère :

- Adresse : Place de la poste
- Commune : UCEL
- Détail de l'emplacement : A l'aval du pont, à droite de l'échelle limnimétrique contre le mur
- Coordonnées Lambert 93 (mètres) : 810661,1 / 6392965,1
- Cours d'eau : ARDECHE / rive G

Caractéristiques du repère :

- Matérialisation du repère : Plaque en fonte
- Support : Mur
- Etat de conservation : Bon
- Date de la crue : 22/09/1992
- Niveau atteint par la crue (mètres NGF*) : 208,79
- Hauteur par rapport au sol (mètres) : -

Vie du repère :

- Date de recensement : Septembre 2014
- Dernière intervention : Septembre 2014 pour Recensement

Emplacement



Localisation du repère - vue d'ensemble.
Prise de vue : Septembre 2014 - Ardèche Claire



Zoom sur le repère de crue.
Prise de vue : Septembre 2014 - Ardèche Claire



Fiche de recensement Repère de crue : UCEL - crue du 22/09/1992

Code du repère : **UCEL_S02b_1992**

Localisation du repère :

- Adresse : D578bis
- Commune : UCEL
- Détail de l'emplacement : Pile du pont
- Coordonnées Lambert 93 (mètres) : 810643,8 / 6392964,4
- Cours d'eau : ARDECHE / rive

Caractéristiques du repère :

- Matérialisation du repère : Plaque en lave émaillée
- Support : pile de pont
- Etat de conservation : Neuf
- Date de la crue : 22/09/1992
- Niveau atteint par la crue (mètres NGF*) : 208,79
- Hauteur par rapport au sol (mètres) : 5,60

Vie du repère :

- Date de recensement : septembre 2017
- Dernière intervention : septembre 2017 pour la pose du repère

Emplacement



Localisation du repère - vue d'ensemble.
Prise de vue : Septembre 2017 - SMAC



Zoom sur le repère de crue.
Prise de vue : Septembre 2017 - SMAC

ANNEXE 3

QUESTIONNAIRES

REVISION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION SUR 14 COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE L'ARDECHE

REUNION DU 09/08/2016

QUESTIONNAIRE – COMMUNE D'UCEL

PREAMBULE

Suite à la crue du 22 septembre 1992 au cours de laquelle ont été déplorés plusieurs morts et qui avait causé de nombreux dégâts matériels, l'Etat a souhaité avoir une meilleure connaissance du phénomène inondation sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Ardèche qui a fait l'objet de plusieurs études dont celles qui ont conduit à l'établissement d'Atlas des Zones Inondables à partir de 1997.

Dans un deuxième temps, toutes les communes (à l'exception de St Just d'Ardèche et de St Marcel d'Ardèche situées à la confluence du Rhône et de l'Ardèche), couvertes par ces études hydrauliques, ont été dotées d'un **Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé depuis 2001**.

Le SAGE « Ardèche » piloté par la Commission Locale de l'Eau et porté par le syndicat mixte EPTB « Ardèche Claire », approuvé en 2012, définit cinq objectifs dont l'un est l'amélioration de la gestion du risque d'inondation. La SLGRI, stratégie locale de gestion du risque inondation, aboutissement de la Directive Inondation, et le PAPI complet, plan d'actions de prévention du risque inondation, sont en cours de finalisation sur le bassin versant. Parmi les actions envisagées, il est prévu d'améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans les documents d'urbanisme des communes, au travers de la révision des PPRI.

En conséquence, l'État, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, représenté par la DDT de l'Ardèche, Service urbanisme et territoires / Unité Prévention des Risques, a mené une étude globale sur le bassin versant de l'Ardèche, de la Beaume et du Chassezac, confiée au bureau d'études Artélia et finalisée en 2014. Cette étude a abouti aux **cartographies de l'aléa de la crue de référence, qui ont fait l'objet d'un porter à connaissance aux communes par le préfet de l'Ardèche le 12 septembre 2014**.

L'étude objet du présent questionnaire vient s'inscrire dans la continuité de cette démarche et vise à intégrer la nouvelle connaissance du risque ainsi obtenue dans une **démarche de révision des Plans de Prévention des Risques d'inondation des communes du bassin, et à compléter cette connaissance sur certains affluents**.

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Commune de : Ucel

Coordonnées de mairie :

- Adresse : 16, route de la manufacture royale
- Quartier Le Pont
07200 UCEL
- Coordonnées téléphoniques : 04 75 35 31 46
- Courriel : mairie-ucel@wanadoo.fr
- Horaires d'ouverture : Le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Du mardi au mercredi de 8h00 à 12h00
Le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Nom du maire : M Marc SOUTEYRAND

Population :

- Population actuelle : 2200

Document d'urbanisme :

- Document en vigueur (POS, PLU, ...) : PLU
- Approuvé le 10/02/2010
- En révision depuis Octobre 2015
- Prise en compte d'une zone inondable : Oui

Personne(s) ayant participé à
l'entretien :

M GIFFON (responsable des services techniques)

2. RAPPEL DE L'ALEA CONNU ET PRESENTATION DES COURS D'EAU ETUDIES

La carte ci-jointe présente :

- l'aléa connu sur les principaux cours d'eau
- les cours d'eau secondaires objet de la présente étude

Commentaires sur le linéaire d'étude (enjeux, lacunes ?)

Le principal cours d'eau de la commune est l'Ardèche. L'aléa de ce cours d'eau a fait l'objet d'un porter à connaissance.

La commune indique que l'aléa communiqué est cohérent avec la connaissance des événements pluvieux sur la commune.

Deux cours d'eau sont concernés par la présente étude : le ruisseau du Mercoire et celui du Jumel. Les autres cours d'eau, à savoir le Sandron et le ruisseau du Gruel sont très encaissés et ne sont pas bordés par des enjeux.

La commune indique que les problèmes potentiels sur le ruisseau du jumel seraient situés à l'aval. Ce ruisseau est très encaissé sur sa partie amont.

En ce qui concerne le ruisseau du Mercoire, la commune fait part des problèmes potentiels au passage du pont submersible de la RD435 (quartier Dugradus).

3. INFORMATIONS EXISTANTES SUR LES COURS D'EAU ETUDIÉS

Etudes existantes sur ces cours d'eau ?

Etudes déjà réalisées, topographie, plans d'ouvrages (pont, seuil...), ...

Pas d'études sur les ruisseaux concernés par la présente étude.

Personnes de la commune ayant une bonne connaissance des inondations passées sur ces cours d'eau à contacter ?

M GIFFON

Données disponibles sur les inondations liées à ces cours d'eau ?

Coupures de presse, photographies, vidéos, archives...

Pas de données disponibles sur les inondations liées à ces cours d'eau.

4. PROBLEMES D'INONDATION SUR CES COURS D'EAU : EVENEMENTS HISTORIQUES, DEGATS

4.1 INONDATIONS CONNUES AYANT AFFECTE CES COURS D'EAU

Inondations connues	Cours d'eau concernés :
---	-------------------------

4.2 DESCRIPTION, ZONES INONDEES, DOMMAGES

4.2.1 Description du déroulement de l'inondation (date, jour début, jour fin, contexte local de saturation des sols, inondation par **débordement ou ruissellement** ou remontée de la nappe, suite à un orage ou à une longue période pluvieuse, vitesses, hauteurs d'eau, durées de submersion, temps de ressuyage, etc.)

La commune indique que le ruisseau du Mercoire est pérenne et qu'il est sujet aux événements cévenols. Les crues sur ce ruisseau peuvent intervenir suite à une longue période pluvieuse en même temps qu'une crue de l'Ardèche. Cependant, lors de forts orages d'été localisés, des événements peuvent survenir indépendamment de l'Ardèche.

Le ruisseau du Jumel réagit son côté principalement en cas d'orages. Les événements y sont rapides.

4.2.2 Zones inondées

- Localisation des secteurs inondés (*à localiser sur carte*)

Les secteurs décrits sont reportés sur la carte.

- Passage de la RD435 : la commune indique que l'ouvrage sous cette route est limitant et est soumis à l'influence aval de l'Ardèche ;
- Repérage des niveaux atteints par les eaux (hors PHE déjà en notre possession), (*à localiser sur une carte*)

Localisation	Hauteur d'eau ou indication du niveau max atteint
RD 435	Déversement sur la route – Route coupée

--	--

- **Points noirs** en ce qui concerne les **écoulements** (ouvrages sous-dimensionnés, goulots d'étranglement, points de débordement...), **facteurs aggravants** : phénomènes d'embâcles,...

Passage à gué sous la RD 435 : ouvrage limitant et influence aval de l'Ardèche

4.2.3 Dégâts

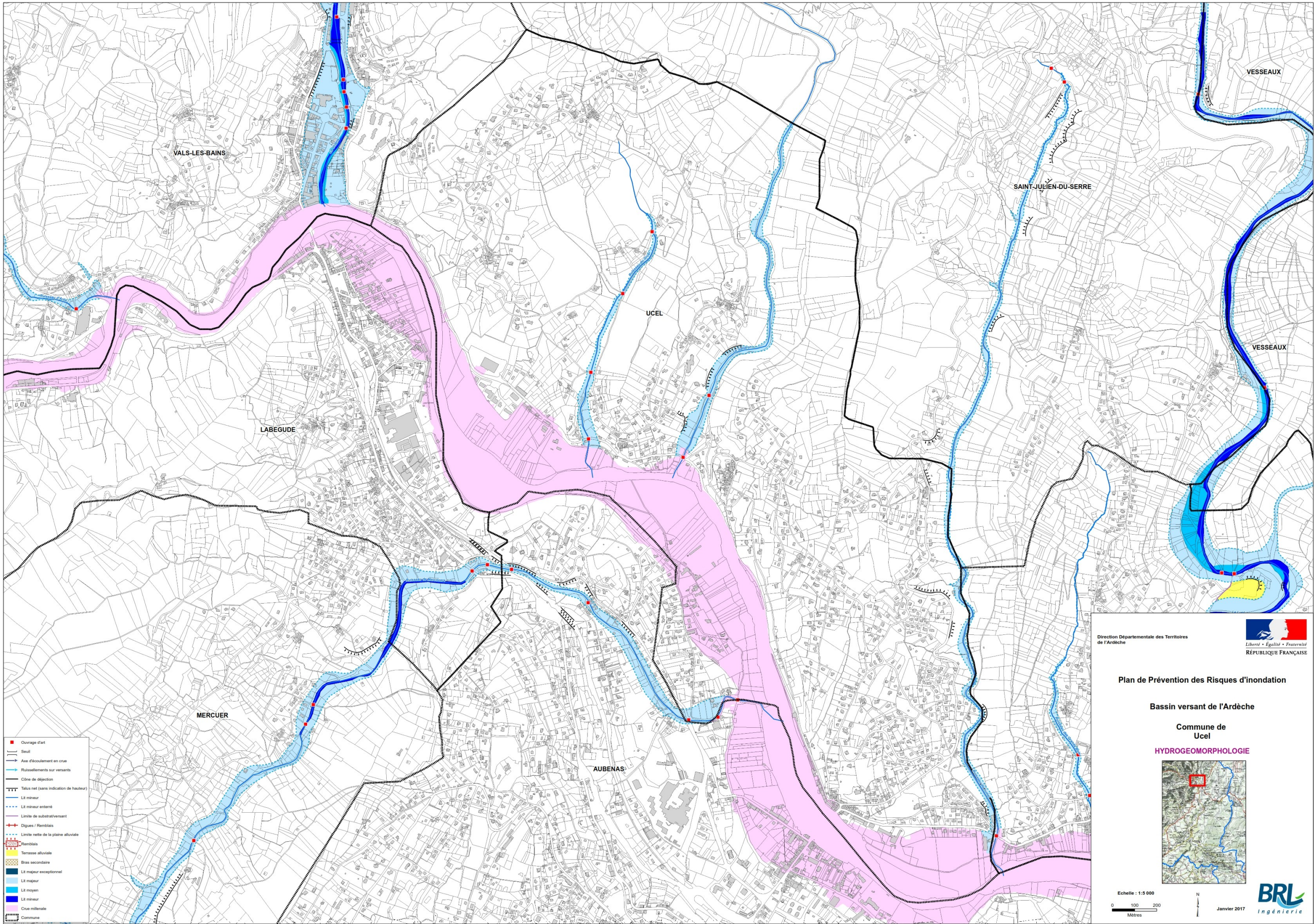
Infrastructures	Nom	Importance
Bâtiments – Camping	Néant	
Ponts – Voiries - Réseaux	Néant	
Ouvrages (station de pompage, step, seuils...)	Néant	
Autres :	Néant	

4.3 COMPLEMENTS, COMMENTAIRES

5. COMMENTAIRES

ANNEXE 4

CARTE GÉOMORPHOLOGIQUE ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



RUISSEAU DE MERCOUARE

Carte de localisation



Description générale et fonctionnement hydrogéomorphologique :

De nombreux talus et autres ouvrages de franchissement (RN102, voie ferrée,...) ont été aménagés le long du tracé du ruisseau de Mercouare. Toutefois le cours d'eau est relativement encaissé, ce qui limite son expansion en cas de crue.

1



2



Aval du ruisseau de Mercouare – Pont du canal de Lit du ruisseau de Mercouare en amont du canal –
Tartary (MER01) sur le ruisseau de Mercouare

Mur en rive gauche

3



Ouvrage de la RD435 (MER03)

RUISSEAU DE JUMEL

Carte de localisation



Description générale et fonctionnement hydrogéomorphologique :

A la limite communale de Saint-Privat et d'Ucel, le ruisseau de Jumel présente une extension limitée de son lit majeur, à travers un encaissant souvent étroit.

1



Amont de l'ouvrage JUM02

2



Lit mineur du ruisseau de Jumel entre JUM02 et JUM03 – Murs en berge, lit peu encombré

3



Lit mineur du ruisseau de Jumel

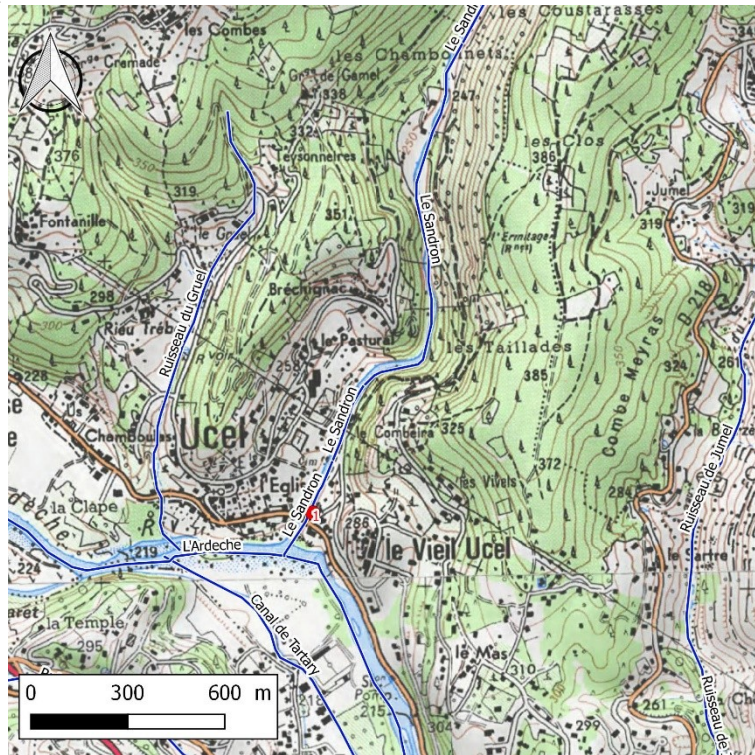
4



Lit mineur du ruisseau de Jumel autour de JUM03

LE SANDRON

Carte de localisation



Description générale et fonctionnement hydrogéomorphologique :

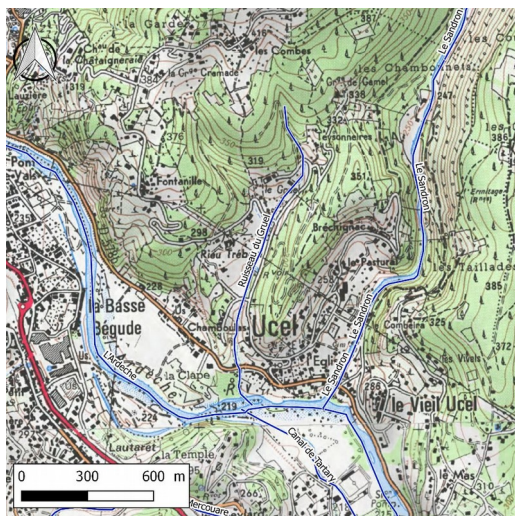
Bien qu'en remblai au niveau du Sandron, la route de Vals (RD.578bis) est exposée à une crue majeure de ce cours d'eau. Cette analyse est corroborée par l'observation du talus en aval du pont coté rive droite, indice de la forme alluviale continue du lit majeur de part et d'autre de la route.



Vue vers l'aval du pont de la RD.578b sur le Sandron (commune d'Ucel– source Google Earth)

RUISSEAU DU GRUEL

Carte de localisation



Description générale et fonctionnement hydrogéomorphologique :

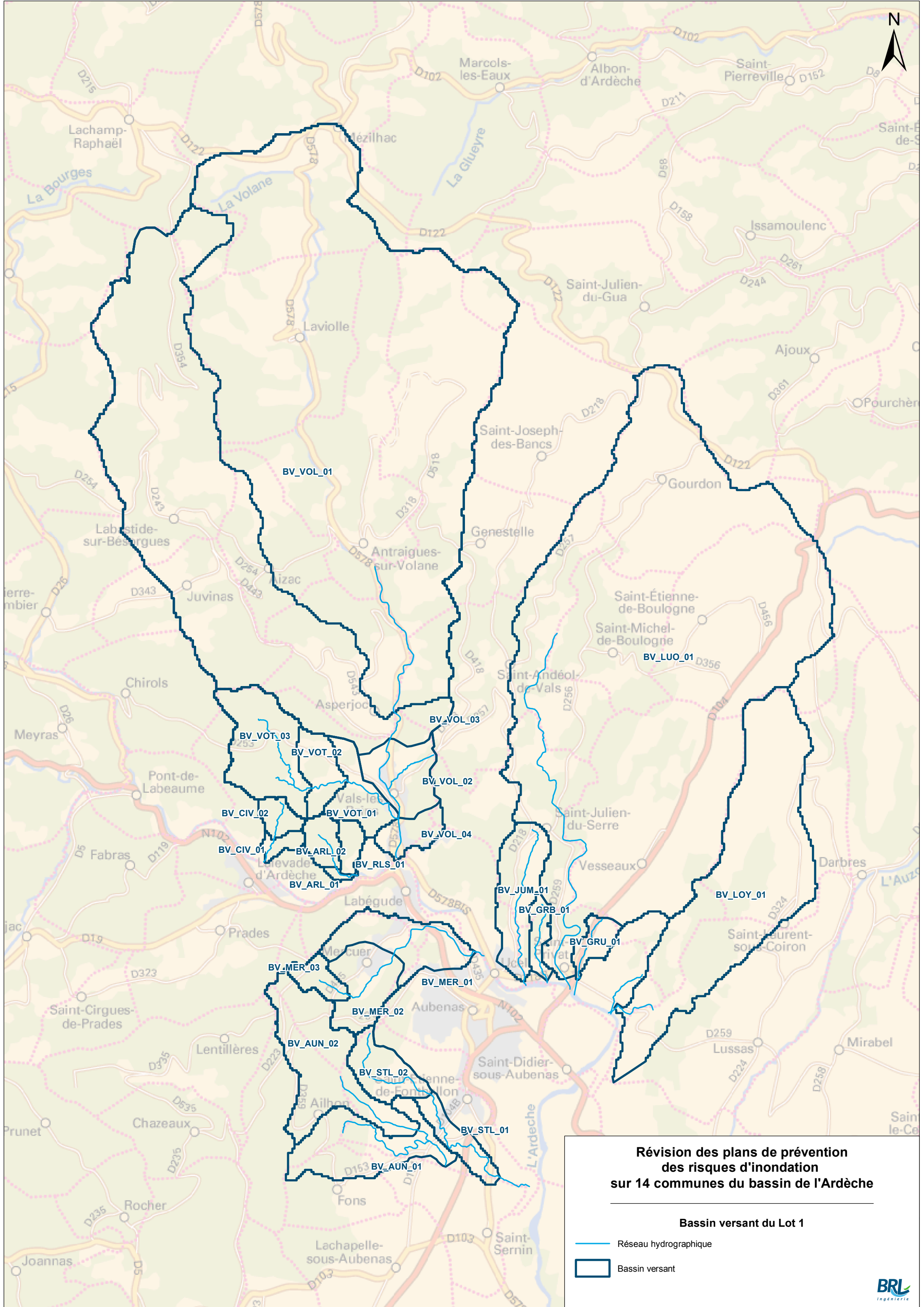
Le ruisseau du Gruel est relativement encaissé.



Vue du ruisseau du Gruel vers l'aval

ANNEXE 5

CARTE DES BASSINS VERSANTS



**Révision des plans de prévention
des risques d'inondation
sur 14 communes du bassin de l'Ardèche**

Bassin versant du Lot 1

-  Réseau hydrographique
-  Bassin versant

ANNEXE 6

CERTIFICAT DE PUBLICITÉ

COMMUNE D'UCEL

REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES Concertation

Je soussigné, Marc SOUTEYRAND, maire d'UCEL

atteste avoir affiché en mairie et sur le site internet de la commune, à compter du 27/12/18 et pour une durée de 1 mois et 12 jours, l'information concernant l'exposition et la réunion publique réalisées dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques inondation.



Ucel le 8/02/19

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Information du Public

Commune d'Ucel

Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

Le PPRi est un document juridique qui a pour objet de réglementer l'utilisation du sol dans les zones exposées aux inondations.

La commune d'Ucel est dotée d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) approuvé le 31 mai 2006. Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance du risque, une nouvelle étude des zones inondables a été menée sur l'ensemble du bassin de l'Ardèche. La révision du PPRi a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2017 pour prendre en compte cette nouvelle étude.

La procédure est conduite par l'État représenté par le Préfet, et son service instructeur, la Direction Départementale des Territoires ; et est menée en concertation avec les élus et les habitants du territoire.

Le PPRi est un document de prévention du risque dont les objectifs essentiels sont les suivants :

- la mise en sécurité des personnes et des biens,
- la diminution de la vulnérabilité, c'est-à-dire la réduction des conséquences prévisibles d'une inondation,
- la limitation de l'extension urbaine dans les zones à risque afin de ne pas augmenter le risque pour les personnes, de réduire le coût des dommages.

De plus, le PPRi doit permettre de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues, pour ne pas aggraver le risque à l'amont et à l'aval.

Dans le cadre de la concertation autour de ce projet, une **exposition** est organisée comportant :

- des explications sur les phénomènes pris en compte,
- des cartes où sont répertoriés les risques en fonction de leur intensité,
- des indications sur les dispositions qui en découlent.

Cette exposition restera à la disposition du public pendant 3 semaines.

à partir du 11 janvier 2019,

dans le hall de la mairie de 8h à 18h

Un cahier sera également à disposition pour recueillir les remarques et questions du public.

L'exposition sera suivie d'une **réunion publique** qui se tiendra :

**à la mairie d'Ucel, salle des Mariages,
le jeudi 31 janvier à 19 heures**

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

SÉCHERESSE 2018

Un plan d’urgence exceptionnel pour les éleveurs

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES. Le conseil régional s’est réuni en séance plénière, le 20 décembre, pour le vote du budget primitif pour 2019. L’une des délibérations a porté sur la création d’un dispositif exceptionnel d’aide aux agriculteurs les plus touchés par la sécheresse en 2018. Depuis trois ans, la Région a fait du soutien aux agriculteurs sa priorité avec un budget qui a doublé en trois ans. La sécheresse a été particulièrement prégnante durant l’été et l’automne 2018, une situation alarmante en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce contexte, la Région a

décidé de soutenir les agriculteurs et notamment les éleveurs, dans ce moment difficile pour les trésoreries des exploitations. Défendu par le président de la chambre d’agriculture de l’Ardèche, Jean-Luc Flaugère, le président de la FDSEA 07, Benoît Claret, et le président des Jeunes Agriculteurs, Sylvain Bertrand, et relayé par le conseiller régional délégué à la ruralité, Olivier Amrane, un plan d’urgence a été mis en place.

Jusqu’à 2 000 euros d’aide
Celui-ci permettra d’accom-

pagner les éleveurs de la région (filières bovine, ovine, caprine et équine) ayant eu des pertes fourragères supérieures à 30 %. Les territoires éligibles seront ceux identifiés par les comités d’expertise départementaux, pilotés par l’Etat dans le cadre de la procédure nationale des calamités agricoles pour la sécheresse 2018. L’instruction des dossiers sera confiée aux chambres d’agriculture. Au regard de la carte établie par la préfecture de l’Ardèche, près de 90 % des éleveurs ardéchois pourraient être éligibles et bénéficier de ces aides qui pourront aller jusqu’à 2 000 €.



Lors de la visite du GAEC Astier, à Colombier-le-Vieux, qui avait interpellé pour la sécheresse Olivier Amrane, ici aux côtés de la famille Astier, du président de la chambre d’agriculture 07, Jean-Luc Flaugère, et du 1^{er} vice-président agriculture, Philippe Costet.

VIE ASSOCIATIVE

Une nouvelle Association Sportive Automobile est née !

PLATS. Réunies en assemblée générale fondatrice, dernièrement à Plats, les associations Nord Ardèche Sport Auto, organisatrice du rallye du Bassin annonéen, et Sport Auto Vivarais, organisatrice du rallye des Collines Ardéchoises, ont porté sur les fonds baptismaux une nouvelle Association Sportive Automobile (ASA) dont la dénomination est ASA Haut Vivarais. Composée de membres des deux associations fondatrices, l’ASA Haut-Vivarais a vocation à pallier un manque de présence fédérale sur le nord Ardèche, seul de la

Ligue Rhône-Alpes à n’être pourvu que d’une ASA. Les autres objectifs de cette nouvelle ASA sont de réduire les frais, de mutualiser les énergies et les moyens tant humains que matériels ou financiers avec un fonctionnement agile. La composition du comité directeur de sept personnes éues pour ce premier exercice (2018-2020, les instances fédérales étant élues pour quatre ans et renouvelables dans les six mois suivant la fin des Jeux olympiques d’été) reflète bien cette volonté avec quatre élus issus de NASA et trois issus du SAV.

Par ailleurs, si le siège social est fixé à Guilherand-Granges, l’adresse postale sera concrétisée par une boîte postale sur Annonay-Rhône Agglo. Les réunions se tiendront alternativement sur les deux territoires. Le comité directeur est composé de : président Paul Durand, secrétaire générale Maud Roussat, vice-présidents Jean-Jacques Bonaldi et Claude Pommaret, trésorier Philippe-Michel Arnaud, trésorier adjoint Éric Duclaux, secrétaire adjoint Alain Bruyère. Sont délégués à la Ligue Rhône-Alpes du sport automobile : Paul Du-

rand et Maurice Guichard. Afin d’épauler le comité directeur, cinq commissions ont d’ores et déjà été créées et pourvues, elles sont à dimensions variables et restent donc ouvertes à toutes les bonnes volontés (Sécurité dont officiels, commissaires ; finances et subventions ; communication ; licences et engagements ; matériel). Le logo de l’association a été créé par Pierre-Édouard Roussat et il reprend les couleurs de l’Ardèche sur une feuille de châtaignier, entourée d’un chronomètre, illustrant la compétition. Tant le

comité directeur que les commissions allient des compétences dans différents champs et une implication d’anciens et de jeunes est propice au renouvellement des cadres et à la transmission de l’association. Tous affichent la volonté d’aller de l’avant. La prochaine étape sera l’affiliation à la FFSA (fédération française du sport automobile) par l’intermédiaire de la Ligue Rhône-Alpes du sport automobile dans le but de pouvoir délivrer des licences dès le début de l’année et organiser les deux épreuves nord ardéchoises.

UTILE

CIDDF (Centre d’information sur les droits des femmes et des familles de la Drôme)
À Valence, permanence d’accueil et d’information juridique : jeudi de 9 à 12h sans rendez-vous, antenne de l’office HLM, 7 rue Maréchal-Foch (Polygone) ; mardi de 9 à 12 h sans rendez-vous, mairie annexe de Valen-solles, 28 rue Albert-Thomas. Rens. 04 75 82 06 10 ou cidf26@wanadoo.fr

CLCV Association de défense des consommateurs et des locataires
Permanences au 13, allée Hippolyte-Taine – Les Hauts de Valence. Sur rendez-vous : les mardis et jeudis de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Permanences téléphoniques : lundi, mardi, jeudi de 9 à 12 heures et de 13 à 17 heures ; le vendredi de 9 à 12 heures. Les lundi et vendredi sont fermés au public, sauf rendez-vous particuliers. Tél. 04 75 55 61 40 – courriel : valence@clcv.org – site : www.clcv.org Nombreuses permanences dans diverses localités de la Drôme – se renseigner au : 04 75 72 41 49 ou drome@clcv.org

Comité départemental de prévention de l’alcoolisme
Tél. 04 75 82 99 60 du lundi au vendredi de 9 à 17h.

Confédération nationale du logement
Tél. 04 75 56 68 04 du lundi au jeudi de 14 à 18h et vendredi de 9h30 à 12h et de 14 à 18h.

Conférence Saint-Vincent-de-Paul
24, rue du Jeu-de-Paume à Valence. Tél. 04 75 55 57 91. Permanence les lundis de 15 à 17h.

Conseil de prud’hommes de Valence
Le Forum, 7 avenue de Verdun, à Valence. Tél. 04 75 43 09 85 ; cph-valence@justice.fr. Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 à 17h.

DDPP de la Drôme
(Direction départementale de la protection des populations). Accueil au public lundi, mardi, jeudi de 9 heures à 11h45 et de 14 heures à 16h30 ; mercredi

de 14 heures à 16h30 ; vendredi de 9 heures à 11h45 tél. 04 26 52 21 61. ddpp@drome.gouv.fr Permanence accueil consommation les mardis et jeudis après-midi de 14 heures à 16h30.

Diaconat protestant
Tél. 04 75 78 29 30 du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 18h.

Comité Alexis Danan pour la protection de l’enfance
Les mardis de 14h30 à 16h30 ou sur rendez-vous, 3-5 rue Digonnet, 26000 Valence. Tél. 04 75 82 90 97 ou 06 10 11 19 97 (7j/7).

Familles rurales
Les 1^{er} mercredis et 3^e vendredi du mois, permanence consommation de 9 à 12h au 14 place Arthur-Rimbaud, 26000 Valence. . 04 75 55 80 70.

Fnath Valence
(Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés) La section de Valence tient ses permanences du lundi et mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h, et le vendredi matin de 8h30 à 11h30 au siège du groupement Drôme-Ardèche 7 square de la Visitation à Valence (entre le parking Belle Image et la préfecture de la Drôme). Contact : M. serclerat Tél. 04 75 43 24 94 - port 06 08 57 14 30 - courriel fnath.26-07@wanadoo.fr - site internet http://www.fnath26-07.org/

France Alzheimer Drôme
Formation d’aide aux aidants à Bourg-de-Péage, espace François Mitterrand. Pour plus d’informations et inscriptions (obligatoires), tél. 04 75 79 17 08. 33 avenue de Verdun le Tony 26000 Valence. fadrome@orange.fr

France AVC 26/07
Permanence le 2^e jeudi de chaque mois de 17h à 18h30. Accueil téléphonique les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois de 10h à 12h. Tél. 06 21 39 54 56 maison relais santé 4 rue du Clos Gaillard 26000 Valence.

France Bénévolat
L’association fait le lien entre les associations qui cherchent des bénévoles et des person-

nes qui souhaitent donner de leur temps et s’investir dans une action. Reçoit avec ou sans rendez-vous mardi de 14 à 17h à la maison des sociétés, bureau 213, 4 rue Saint-Jean à Valence. Tél. 04 75 42 21 78 ; drome@francebenevolat.org

France Parkinson comité Ardèche
Permanences : tous les 1^{er} jeudis du mois de 9h30 à 12h au pôle seniors, rue Pargoire, 07200 Aubenas. Nombreuses activités, informations auprès de Michel Ollier, déléguée tél. 06 25 39 13 77. cofranceparkinson07@orange.fr

comité Drôme
Permanences : tous les 1^{er} vendredis du mois à 14h, au 74 route de Montélier, espace Bachelard. Informations auprès de José Courbis tél. 06 82 19 16 94 jose.courbis@neuf.fr

“Grands-parents bis”
Accueil des familles ainsi que des seniors, les mercredi et jeudi de 15 à 18 h (sauf vacances scolaires) à l’Orangerie (au fond du Clos Sylvestre) 123 avenue Victor-Hugo, à Valence. Rens. 04 75 40 87 17 (7j/7).

Infos dons d’organes
Tél. 04 75 75 73 30 (répondeur).

Infos famille Caf/Udaf
Quel mode de garde choisir pour mon enfant de 2 ans ? Quelles démarches pour adopter un enfant ? Où puis-je me renseigner sur les chèques emploi service ? Accueil mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13 à 18h, 20 av. de l’Yser (Polygone), à Valence. Tél. 04 75 55 87 36 ou www.point-infofamille.fr

Inpi (Propriété intellectuelle)
Les 4^e jeudis du mois, la délégation Inpi Rhône-Alpes Grenoble tient une permanence à la CCI de la Drôme à Valence. Prochaine permanence le mardi 22 janvier 2019. Les rendez-vous peuvent être demandés en appelant la CCI Drôme au 04 75 75 87 24. Pour toute personne (PMI, PME, commerçants, particuliers...) ayant besoin d’informations sur la propriété

industrielle (brevets, marques, modèles), et les services rendus par l’INPI. Hors de ces permanences, rens. au 04 76 84 45 76.

JALMALV (jusqu’à la mort accompagner la vie)
Permanence : Maison de la Vie Associative 74, route de Montélier, le mercredi de 10 à 12h. Contacts : Valence 04 75 41 01 82 ; Romans et Saint-Vallier 06 30 93 24 22.

“Jamais sans papa”
L’association regroupe uniquement des bénévoles qui ont vécu ou partagé la séparation d’un père avec ses enfants. Permanences : Sur rendez-vous à la maison des sociétés (salle 25) 4, rue Saint-Jean à Valence. Contact : Jacki Mège portl. 06 47 36 44 85 ; Email : jackimege26000@gmail.com Sur rendez-vous à Hauterives à Beaupaire : contact : Delphin Viala port. 06 42 78 88 22 Email : delphinviala17@gmail.com Tous les mardis de 14h à 16h30 (sauf vacances scolaires) En mairie de Loriol 3 bis grande rue. Contact Aydin Cengiz, port. 06 52 08 77 06. Accueil général : port. 06 80 43 21 70.

Jonathan Pierres vivantes
Association de parents qui ont perdu un ou plusieurs enfants (par accident, maladie, suicide, assassinat, disparition...) Permanence Drôme Nord à Valence au 2 rue de la Pérouse, Place Lamartine. Tél. 04 75 78 20 02. 2^e mardi du mois à partir de 14h. Permanence Sud Drôme à Montélimar au 1 avenue St Martin. Tél. 06 08 85 48 51 ou 04 75 53 05 32.

Les psys du cœur
Animés par des psys et accueillants bénévoles offrent un soutien thérapeutique à toute personne en difficulté (culturelle, sociale ou financière). Vous serez accueillis, sans rendez-vous, le samedi matin de 9h15 à 12h15 (hors vacances scolaires) à la Mjc du Grand Charran. Port. 06 47 16 36 86 ; valencepsysducœur.fr - site : www.psysducœurvalence.com

Ligue contre le cancer
Comité de la Drôme, 3 et 5 av. de Romans à Valence. Perma-

nence du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Tél. 04 75 81 52 00, mail : cd26@ligue-cancer.net.

Pa DA (Planète autisme Drôme-Ardèche)
Permanence le 2^e jeudi de chaque mois à la Maison Relais Santé de 17h à 19h au 4, chemin du Clos-Gaillard. Tél. 04 75 08 28 02 ou 06 72 74 13 36 ; courriel : planete.autisme.drome.ardec@free.fr ; sit www.planeteautisme-dromeardèche.fr

Planning familial
Tél. 04 75 56 03 09 lundi de 13h à 16h30, mardi de 16h à 18h30, mercredi de 13h à 17h30, vendredi et 2^e samedi du mois de 9 à 12h.

Pôle emploi Drôme Ardèche
333 av. Victor-Hugo 26000 Valence. Pôle emploi Valence Briffaut, 354 A avenue de Chabeuil 26000 Valence. Tél. 39 49

Remaid (association d’aide aux victimes)
04 75 55 39 34 du lundi au jeudi de 13 à 17h (sur rendez-vous mercredi et jeudi) ; vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au palais de justice ; les 1er et 3e mardi du mois à la mairie annexe de Fontbarlettes à Valence de 13h30 à 16h30 ; les 2e et 4e mardi du mois à la mairie annexe du Plan à Valence de 13h30 à 16h30.

UFC Que Choisir Drôme
10, rue François Pie à Valence. Permanences : sur rendez-vous lundi de 15h à 17h30 ; mardi de 9 à 11h ; jeudi de 10h à 12h15. Sans rendez-vous : mardi, mercredi de 14h à 18h30 ; jeudi de 15 à 19h. Rens. 04 75 42 58 29 ; contact@drome.ufcquechoisir.fr

UFC Que choisir Ardèche
Permanences à la Maison des associations La gare à AZubenas les mardis de 9h30 à 11h30 et jeudis de 16h à 18 h. 04 75 39 20 44, ufc.ardec@orange.fr

Un enfant une famille
Permanences sur rendez-vous le jeudi de 14 à 18h dans les locaux de l’Udaf, 2 rue La Pérouse à Valence. Tél. 06 51 31 02 31.



Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d’annonces légales) de vos départements
DRÔME-ARDECHE
Sylvie Di Giacomo **Ana Bartel**
>> 04 75 79 78 56 **>> 04 75 72 77 53**
LDLlegales26@ledauphine.com **LDLlegales07@ledauphine.com**

Dans le cadre de la transparence de l’avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l’Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu’une tarification obligatoire S011 1.35 € HT/mm colonne

AVIS

Avis administratifs



PRÉFET DE L’ARDÈCHE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d’AUBENAS

Plan de Prévention des Risques d’inondation (PPRI)

La commune d’Aubenas est dotée d’un plan de prévention des risques d’inondation (PPRI) approuvé le 7 octobre 2005. Dans le cadre de l’amélioration de la connaissance du risque, une nouvelle étude des zones inondables a été menée sur l’ensemble du bassin de l’Ardèche. La révision du PPRI a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2017 pour prendre en compte cette nouvelle étude et des études complémentaires menées sur le ruisseau de Mecouaré (en limite avec Labégude) et le Bourdary (en limite avec Saint-Etienne-de-Fontbellon). La procédure est conduite par l’Etat représenté par le Préfet, et son service instructeur, la Direction Départementale des Territoires ; et est menée en concertation avec les élus et les habitants du territoire. Dans le cadre de la concertation autour de ce projet, une exposition est organisée comportant :
- des explications sur les phénomènes pris en compte,
- des cartes où sont répertoriés les risques en fonction de leur intensité,
- des indications sur les contraintes qui en découlent.
Cette exposition restera à la disposition du public pendant 3 semaines à partir du 9 janvier 2019, dans le hall du pôle de services de 8 h 30 à 19 h (sauf samedi et dimanche).
Un cahier sera également à disposition pour recueillir les remarques et questions du public.
L’exposition sera suivie d’une **réunion publique** qui se tiendra au **Pôle de services le jeudi 24 janvier à 19 h**. Le conseil municipal et le conseil communautaire seront ensuite consultés sur le projet de révision du PPRI. Enfin, une enquête publique d’une durée d’un mois précèdera l’approbation du PPRI par le Préfet.

126365300



PRÉFET DE L’ARDÈCHE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d’UCEL

Plan de Prévention des Risques d’inondation (PPRI)

La commune d’Ucel est dotée d’un plan de prévention des risques d’inondation (PPRI) approuvé le 31 mai 2006. Dans le cadre de l’amélioration de la connaissance du risque, une nouvelle étude des zones inondables a été menée sur l’ensemble du bassin de l’Ardèche. La révision du PPRI a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2017 pour prendre en compte cette nouvelle étude. La procédure est conduite par l’Etat représenté par le Préfet, et son service instructeur, la Direction Départementale des Territoires ; et est menée en concertation avec les élus et les habitants du territoire. Dans le cadre de la concertation autour de ce projet, une exposition est organisée comportant :
- des explications sur les phénomènes pris en compte,
- des cartes où sont répertoriés les risques en fonction de leur intensité,
- des indications sur les contraintes qui en découlent.
Cette exposition restera à la disposition du public pendant 3 semaines à partir du 11 janvier 2019, dans le hall de la mairie de 8 h à 18 h. Un cahier sera également à disposition pour recueillir les remarques et questions du public.
L’exposition sera suivie d’une **réunion publique** qui se tiendra en **mairie d’Ucel, Salle des Mariages, le jeudi 31 janvier à 19 h**. Le conseil municipal et le conseil communautaire seront ensuite consultés sur le projet de révision du PPRI. Enfin, une enquête publique d’une durée d’un mois précèdera l’approbation du PPRI par le Préfet.

126407400

Enquêtes publiques

COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE prescrivant enquête publique unique relative au projet de révision du Plan Local d’Urbanisme, et au zonage d’assainissement de la commune de SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS

Par arrêté en date du 19 décembre 2018, Monsieur le Maire de Saint-Vincent-de-Barrès a ordonné l’ouverture de l’enquête publique unique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme (PLU), et du zonage d’assainissement.
Le maître d’ouvrage pour le projet de révision du PLU, ainsi que pour le projet de zonage d’assainissement, est la commune de SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS sise le Village - 07210 SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS, qui est également autorité organisatrice de l’enquête publique unique.
M. Pierre ESCHALLER a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Lyon.
L’enquête publique unique se déroulera du **mardi 22 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 inclus**, en mairie de Saint-Vincent-de-Barrès, aux jours et heures habituels d’ouverture.
Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Saint-Vincent-de-Barrès :
- **Mardi 22 janvier 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 06 février 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 22 février 2019 9h00 à 12h00**
- **Lundi 25 février 2019 de 17h00 à 19h00**
Pendant la durée de l’enquête, le dossier pourra être consulté en mairie de Saint-Vincent-de-Barrès sous format papier et sous format informatique ainsi que sur le site internet de la commune à l’adresse suivante : https://www.saint-vincent-de-barrès.fr/
Pendant la durée de l’enquête, les observations pourront être consignées directement sur le registre d’enquête publique déposé en mairie. Elles pourront être également adressées par voie postale, à : 'Monsieur le commissaire-enquêteur, à la Mairie de Saint-Vincent-de-Barrès, le Village - 07210 SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS', ou par courrier électronique à l’adresse suivante : enquete.publique.vincentbarres@gmail.com
L’adresse mail : enquete.publique.vincentbarres@gmail.com **ferme le 25 février 2019 à 23h59**.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à l’issue de l’enquête publique. Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de M. le Maire de Saint-Vincent-de-Barrès, le Village, 07210 Saint Vincent de Barrès, 04 75 65 15 93.

Le Maire, Paul SAVATIER

126215200

ANNEXE 7

FICHE CAMPING – LE DOMAINE DE GIL

ARDÈCHE - Commune de UCEL

Camping : Domaine de Gil



ANNEXE 8

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES



DELIBERATION DU Conseil Municipal N° 07/2019

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 12
Nombre de suffrages : 17
VOTE : Adoptée à l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
05/03/2019

Date d'affichage
05/03/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

19/03/2019

et publication du :

19/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 mars à 20h, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.

Etaient présents :

M. ARNAUD Thierry, Mme BANNIER Marie-Claude, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme DUNY Viviane, M. GIAUFRET Hervé, M. LAVIALLE Patrick, Mme MAYRAS Françoise, M. OURAK Farid, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

Procurator(s) :

M. HARMAND Philippe donne pouvoir à M. BOURGEOIS David, M. AVIAS Cyrille donne pouvoir à Mme MAYRAS Françoise, Mme CHARROUD Annie donne pouvoir à Mme DUNY Viviane, Mme DONDEY Patricia donne pouvoir à Mme TROUILLAT Geneviève, M. RAVEL Pascal donne pouvoir à M. SOULAVIE François

Etai(ent) absent(s) :

Mme BARACAND Nathalie, Mme PARIS Laurence

Etai(ent) excusé(s) :

M. AVIAS Cyrille, Mme CHARROUD Annie, Mme DONDEY Patricia, M. HARMAND Philippe, M. RAVEL Pascal

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

Objet : Approbation du projet du Plan de Prévention du risque d'Inondation (PPRI)

Le Maire rappelle la réunion de présentation du projet du plan de prévention des risques inondations qui s'est tenue en mairie le 31 janvier 2019. Il commente le rapport de présentation établi par le cabinet BRL Ingénierie, chargé d'élaborer le Plan de Prévention des Risques de la commune, et rappelle notamment les principes généraux de zonage du risque.

Une dizaine d'habitants étaient présents ainsi que la DDT et BRL Ingénierie.

Il en ressort que l'on ne peut exclure qu'une crue soit supérieure à la crue de référence, puisqu'un évènement d'exception bien qu'improbable mais étant toujours statistiquement possible.

Il est dit aussi que les propriétaires riverains de la rivière doivent obligatoirement faire l'entretien des berges.

Le canal de Baza a fait l'objet d'une discussion puisqu'il n'a pas d'emprise sur la zone inondable de la crue de référence. Il y a également eu un débat sur la zone de Chamboulas.

Le Maire explique que le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'inondation) est un document juridique qui a pour objet de réglementer l'utilisation du sol dans les zones exposées aux inondations.

Les objectifs sont multiples ; la mise en sécurité des personnes et des biens, la réduction des conséquences prévisibles d'une inondation, la limitation de l'extension urbaine dans ces zones pour protéger les personnes et réduire le coût des dommages.

Monsieur le Maire rappelle que le PPRI actuel compte 3 niveaux d'alertes, et que le prochain PPRI en contiendra qu'un.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE le PPRI de la commune d'Ucel prescrit par arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 et le rapport de présentation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à UCEL

Le Maire, Marc SOUTEYRAND



**COURRIER REÇU
au S.U.T. le :**

11 MARS 2019


Monsieur Le Préfet
Direction Départementale des Territoires
2 place des mobiles
BP 613
07006 PRIVAS CEDEX

Privas, le 4 mars 2019

Objet : Plan de Prévention du risque Inondation commune de Ucel

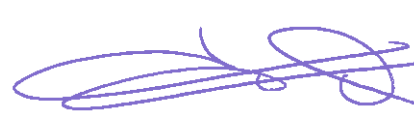
Madame le Préfet,

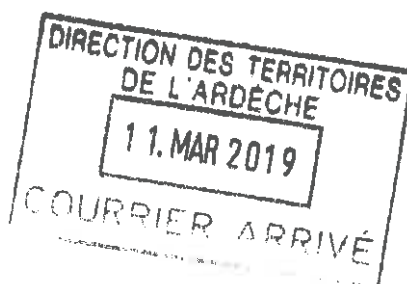
Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques inondation de la commune de Ucel, la Direction Départementale des Territoires a sollicité l'avis de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

Nous avons bien reçu le dossier de consultation et nous vous en remercions.

Au regard des pièces transmises, nous vous prions de trouver par la présente l'**avis favorable** de la Chambre d'agriculture.

Mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame Le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.


Jean-Luc FLAUGERE
Président





Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHONE-ALPES

Bourg-lès-Valence, 20 Mars 2019

René SABATIER
Ingénieur du C.R.P.F.
chargé des départements
de la Drôme et de l'Ardèche
95 Av. Georges Brassens
26500 Bourg-lès-Valence
Tél : 04.75.83.90.29
Fax : 04 75 55 15 29

Monsieur le Préfet de l'Ardèche
S/c DDT Service Urbanisme et territoires
Prévention des risques
2 Place des Mobiles BP 613
07007 PRIVAS Cedex

Objet : PPRI : Commune d'Ucel

Monsieur le Préfet,

Comme suite à votre courrier daté du 22 Février 2019 relatif au dossier cité en objet, nous vous informons qu'aucune observation particulière n'est à formuler sur les aspects forestiers de ce projet.

Nous vous transmettons en conséquence l'avis favorable du C.R.P.F. Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

L'ingénieur du CRPF,
René SABATIER



Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche

Vogüé, 21 mars 2019

L'EPTB
Ardèche
résulte
de la fusion
des 3
syndicats
de rivière,
Ardèche Claire,
Beaume Drobie
et Chassezac,
souhaitée
par les
11 EPCI
du bassin,
dans le cadre
de la
compétence
GEMAPI,
au 1^{er} janvier
2018.

A l'attention de : SUT – PR
Rémi Tillé

Direction Départementale des Territoires
2 Place Simone Veil
BP 613
07006 PRIVAS Cedex

Affaire suivie par :
Audrey GUYON
inondations@ardeche-eau.fr

N/Réf. : 2019-03-19_C_Avis_consultation_PPRi_Ucel

Objet : Consultation sur le projet de plan de Prévention des Risques d'inondation sur la commune d'Ucel

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 22 février 2019, vous me sollicitez afin de me prononcer sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur la commune d'Ucel, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées avant l'enquête publique, en application de l'article R 562-7 du Code de l'Environnement.

Les services de l'EPTB ont suivi la révision de ce document et je constate que les remarques qui ont pu être formulées tout au long de la démarche ont globalement bien été prises en compte par vos services. Aussi, je vous informe que l'EPTB émet un avis favorable sur le projet.

Je note toutefois, que dans l'annexe du règlement, le paragraphe relatif à la matérialisation de l'emprise des piscines ne reprend pas les préconisations de hauteur de balisage communiquées par le SDIS 07, à savoir 1,60 m, mais s'en tient seulement à la réglementation pour les clôtures de piscines.

J'en profite également pour vous rappeler l'importance de l'information préventive des populations suite à l'approbation du PPRi. A l'occasion de la transmission à la commune du document approuvé, il pourrait être intéressant de rappeler certaines des responsabilités du maire, comme par exemple l'information communale périodique sur les risques ou l'affichage des consignes de sécurité telles que définies dans les articles R.125-12 et R.125-14 du Code de l'environnement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président de l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche,
Pascal BONNETAIN**



Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche

Administration et Antenne Ardeche
4, allée du Château - 07200 VOGÜÉ
Tél. 04 75 37 82 20

Antenne Beaume et Chassezac
Plaine de Chabiscot - 07140 LES VANS
www.ardeche-eau.fr

L'EPTB
Ardèche
gère
3 contrats
de rivière,
1 PAPI,
2 sites
N2000-ENS
et le
Domaine
Public Fluvial.

La Commission
Locale de l'Eau
poursuit
l'animation
concertée
du SAGE
du bassin
versant.

